



COMITÉ AUVERGNE
RHÔNE - ALPES

Assemblée générale ordinaire 2023 17/03/2024

**Compte rendu des ateliers de l'après midi
14 h – 16 h 30**

Atelier ESIND – Philippe Caillebotte

Atelier Développement de la pratique dans les territoires

Atelier Parcours de performance fédéral 2025 2028

Compte rendu de l'atelier ESIND

Lieu : Maison des sports _ CROS AURA _ Lyon

Horaire : 14h00 / 16h00

Présents :

Distanciel : Antoine Martin (CD Haute-Loire)

Présentiel : Michel Vidalenche (CD26), Lionnel Vialle (Président CD26), Pierre Mairesse (Président club Chambon Feugerolles), David Monnet (trésorier club Montmerle - 01), P.Caillebotte (CRCK aura, CDCK07, président club de Viviers 07)

Introduction à l'atelier :

En réponse à la remarque faite en AG à propos des services rendus aux 80 % d'adhérents non compétiteurs, P.Caillebotte fait un rappel du travail effectué par les différentes commissions ESIND au niveau national (Réglementaire, juridique, volet environnement pagaies couleurs, Gardiens des Rivières, Sentiers nautiques, études Sècheresse, cyanobactéries et aménagements, représentation Comité national de l'eau et Comité National de la Biodiversité, Comités de bassin et Comités de façade maritime), régional (juridique, projets aménagements, expertise Rhône, Poutès, Romanche...topoguide Rhône, appui aux CD, représentation dans les commissions consultatives de suivi de la concession du Rhône) et aussi celui des comités départementaux CK (présence dans les CLE et Copils Natura 2000, contrats de milieux...) sur bon nombre des thématiques citées précédemment !

La défense du principe de liberté de naviguer, de l'accès à l'eau, de la continuité de parcours et de leur sécurisation, à travers toutes les actions menées, profite à toute la communauté des pagayeurs (adhérents, autonomes, clients des entreprises, compétiteurs, loisirs, tourisme, eau vive, plate, mer ...).

Tout ce travail est fait par le Service Assistance Technique et Equipements de la FFCK, quelques conseillers techniques détachés auprès des comités régionaux **et surtout des bénévoles !**

C'est bien là l'expression du principe du fonctionnement des associations Loi 1901. Avant d'espérer recevoir l'adhérent doit « apporter » son énergie à la cause de l'association, principe trop souvent oublié !

Questions débattues :

Communication ESIND AURA

Depuis le début du mandat un compte rendu annuel d'activité, très exhaustif est fait. L'appel aux CD pour faire remonter l'information n'est pas toujours

entendu ! Le compte rendu est largement diffusé aux CD et clubs. Qu'elle diffusion est faite des clubs vers les adhérents ?

La commission régionale (5 membres) se réunit une fois par mois, en visio. Un compte rendu est fait et communiqué aux CD et clubs via la Newsletter. Suite donnée dans les clubs ?

Concernant le cas plus précis du dossier Rhônergia :

La commission régionale, dès qu'elle a eu connaissance du dossier a pris contact avec les garants de la Commission Nationale des Débats Publics. Le positionnement des représentants de la FFCK, proposé par la commission régionale ESIND, a été débattu en début 2023, en Bureau et Conseil d'administration. Les membres de la commission régionale ont rencontré les garants par deux fois et participé à une réunion publique. Fin 2023 la rédaction d'un cahier d'acteur a été faite. Tout ceci a fait l'objet de comptes rendus diffusés via la Newsletter. Ce cahier d'acteurs a été diffusé au CD et clubs quelques semaines avant l'échéance de l'enquête de la CNDP.

Pour mémoire le CRCK avait rédigé un avis très détaillé et argumenté à l'époque de la négociation de renouvellement de la concession CNR. Avis diffusé aux CR PACA, Occitanie, CD et clubs, accompagné d'un argumentaire simplifié pour permettre à tous de participer à la consultation du public. On ne peut pas dire que cela a été suivi d'une mobilisation massive des pratiquants, malgré deux rappels...

Pour autant concernant Rhônergia on peut effectivement regretter que cette démarche d'information collective n'ait pas été faite plus tôt...

Globalement la communication, qui n'est pas notre compétence principale, est certainement à améliorer.

Recours juridiques

Compte tenu des résultats financiers du CRCK depuis début 2022, une plus grande vigilance et rigueur devra désormais présider à la décision de se lancer dans des recours juridiques.

Deux options :

- lettre recommandée « simple » mais nécessite d'aller vers un Recours administratif préalable dans les deux mois, s'il n'y a pas de réponse. Passé ce délai de deux mois après envoi du recommandé il n'est plus possible de lancer une procédure !
- Recours administratif préalable qui peut (doit) être suivi jusqu'en Appel voire Cassation

Une telle procédure complète « coûte » environ 10.000 euros de frais de conseil juridique et d'avocat. Les frais sont divisés en trois (FFCK, CRCK,

CDCK). Il faut donc être certain que l'objectif du recours est judicieux, partagé et ira jusqu'au bout si pas satisfaction !

Actuellement sont lancés des recours sur Poutès, barrage de Bareyre, Romanche, liste LEMA 43, Haute Isère.

Le recours aux cagnottes participatives est à envisager (qui, comment, est-ce juridiquement possible ?)

Fonctionnement de la commission dans les territoires :

On observe une disparité au niveau territorial avec des CD très actifs et communicants et d'autres où à minima il n'est pas identifié de référent et la communication « montante » est inexistante. Par défaut la commission régionale communique les infos aux présidents de CD.

L'absence de référents ESIND (qui pourraient aussi être dénommés « correspondants ») dans les départements est souvent expliquée par la complexité de la mission faisant appel à des compétences juridiques, sociétales (multiplicité des interlocuteurs) et environnementales. C'est une évidence. Pour autant on peut aussi regretter que l'ensemble du monde fédéral, à tous niveaux, ne développe pas autant d'énergie sur ce volet que sur celui des compétences en termes de navigation et de sécurité.

La stratégie développée par la commission régionale est le travail en réseau, chacun apportant ses compétences au groupe permettant à chacun de progresser. A ce titre, en 2022, Chaque réunion mensuelle a été ouverte à un ou deux représentants de CD. Succès mitigé mais cela mérite peut-être d'être relancé. Les réunions ont en général lieu de 9h30 à 11h30, en visio, le 3^{ème} jeudi du mois. Toutes les bonnes volontés sont accueillies. La transmission de question à traiter, au préalable, est un plus.

Rappel est fait du dispositif Gardiens des Rivières à destination des clubs. Devenir Gardien des rivières peut être une entrée en matière pour intégrer le réseau ESIND en qualité de correspondant ESIND du club.

Il est surprenant qu'il ne soit pas possible de mobiliser dans les clubs quelques adhérents du cortège des 80 % des pratiquants non-compétiteurs !

Circulation des informations d'alerte :

La FFCK n'a pas déployé de système propre. Le dispositif Suricate <https://sentinelles.sportsdenature.fr/> géré par le Pôle Sports de Nature du Ministère des Sports et les Conseils départementaux fonctionne plus ou moins bien selon les départements. Il reste à utiliser en priorité si on veut qu'il fonctionne. Les informations sont transmises aux gestionnaires de cours d'eau, aux comités départementaux FFCK. On peut regretter que le « signaleur » ne soit pas informé des suites données. Le signalement gagne à être transmis avec des photos et une localisation du problème.

Hormis Suricate que chacun peut utiliser, la commission ESIND du CRCK utilise souvent le canal 'EVO » pour transmettre les informations.

En espérant que ce compte rendu retranscrive le plus fidèlement possible les débats

Philippe Caillebotte, le 24/03/2024

Mails des membres de la commission régionale

- P.Caillebotte _ cpn.ckardeche@gmail.com
- Y.Lecaude _ yves.lecaude@free.fr
- P.Orosz _ patrick.orosz@gmail.com
- B.Jacquot _ bdjacquot@orange.fr
- associé Laurent Nicollet _ laurentnicoletkayak@gmail.com

Atelier Développement

Atelier Parcours de performance fédéral